

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [10]

Artikel: Information professionnelle de l'ASF : logopédiste

Autor: Rousseil, P.A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Information professionnelle de l'ASF

Logopédiste*

Champs de travail de la logopédie

Le langage est un des moyens de communication privilégiés qui sont à notre disposition. C'est le seul qui nous permette de transmettre explicitement nos pensées, nos sentiments, qui véhicule des messages abstraits.

En plus de l'expression verbale, la communication nécessite constamment d'autres canaux d'information et de transmission : le geste, la mimique, la mélodie de la voix, etc.

La logopédie s'occupe de tous les problèmes, d'origines diverses, qui, d'une manière ou d'une autre empêchent le langage de se développer sur le plan de l'oral comme de l'écrit. Elle se situe de ce fait au carrefour de la psychologie, de la linguistique, de la médecine et de la psychologie.

Enfin, il ne faut pas oublier que le langage est une activité sociale et que son développement est tributaire des conditions sociologiques dans lesquelles vit l'enfant.

A qui s'adresse la logopédie ?

La population prise en charge par la logopédie va de la petite enfance préscolaire aux adultes, et ceci au niveau :

- du langage oral** qui schématiquement peut présenter des troubles de l'articulation, de la parole, du langage dans sa forme (syntaxe, grammaire) et son contenu (sémantique), et de la voix ;
- du langage écrit** : le logopédiste s'occupe de tous les problèmes d'apprentissage de la lecture et de l'orthographe chez les enfants, et de sa désintégration chez les adultes.

A tous les niveaux d'âge, le logopédiste doit travailler dans les domaines suivants :

- la prophylaxie
- la consultation
- le diagnostic et l'indication des traitements
- le traitement
- la collaboration suivie avec les parents et l'école.

* La profession est exercée par des femmes comme par des hommes.

Ces divers niveaux peuvent se superposer. La *prophylaxie* constitue un des axes les plus importants de la logopédie en ce sens qu'elle permet une meilleure indication de traitement et une mise en place de moyens plus adaptés, soit par un choix thérapeutique, soit par un aiguillage scolaire adéquat.

Au niveau enfantin, le logopédiste s'intéresse donc aussi bien au trouble en lui-même qu'à ses effets, et à la « guidance parentale ». Cette dernière doit permettre à l'enfant d'évoluer dans un milieu socio-culturel familial aussi stimulant et sécurisant que possible, ceci grâce à une meilleure compréhension de la situation particulière du patient. Si l'enfant est en âge de scolarité primaire ou secondaire, le logopédiste essaie, par un travail de collaboration avec l'enseignant, de favoriser des structures socio-scolaires aussi peu ségrégatives que possible et qui permettent néanmoins à l'enfant de profiter d'un enseignement qui prenne en compte ses difficultés et l'aide à les dépasser, tout en respectant sa personnalité.

Au niveau des adultes, il faut savoir qu'une modification, quelle qu'elle soit, dans la faculté de communiquer par le langage a des répercussions sur la personnalité et les possibilités d'insertion socio-professionnelle du patient.

Du fait de la gamme de population qu'elle touche, de la diversité des origines des troubles qu'elle traite, la logopédie nécessite et justifie un travail d'équipe pluridisciplinaire touchant les domaines médicaux, sociaux, psychologiques et pédagogiques. Dans ce sens, c'est une profession de synthèse.

Lieux de travail

La logopédie peut être pratiquée de manière libérale, à l'intérieur de centres privés ou semi-privés ; elle peut être associée aux structures scolaires, hospitalières, à des services officiels cantonaux ou communaux. Malgré la diversité de ces cadres d'activité, la logopédie n'a qu'une seule et même identité, et il n'y a pas de différences fondamentales entre son exercice en milieu parascolaire ou paramédical, par exemple. ►

le 14 déimbre

le quignoble

la bquilde a pguérison

la dmoisl guia tt

le ripo rouguibogéle

le picha troape élonlé

Un enfant dyslexique de huit ans.

dominique lundi 6 juin

le quignoble regarde la guirlande

aprèsaguerison

la ~~da~~ demoiselle ira au théâtre.

le ruisau roule des baguettes.

le petit chat tire sa langue rose

La même dictée, au bout de six mois de rééducation.

Formation professionnelle

La variété des champs de travail de la logopédie implique une formation de base qualitativement équivalente dans chacun des domaines qui la composent.

Le logopédiste doit avoir des connaissances approfondies du développement normal, de sa pathologie, de sa psychopathologie. Il doit être au courant des références théoriques et des recherches dans ces domaines, connaître les modes de prise en charge pour les diverses populations concernées. Sur cette large formation de base, le logopédiste pourra ensuite infléchir ses connaissances et sa pratique dans un sens ou dans un autre, par sa formation permanente et le travail d'équipe entre autres.

La Suisse romande dispose de **trois centres de formation** :

Jura et Jura bernois : formation en 4 ans ; diplôme de logopédiste clinique.

Genève : formation en 5 ans ; diplôme postlicence de psychopathologie du langage et logopédie.

Neuchâtel : formation en 3 ans ; diplôme d'orthophonie.

Le développement important de la logopédie au cours des années 1960-1970 a incité des logopédistes en possession de diplômes belges et français à pratiquer sur territoire romand.

En Suisse alémanique, on compte quatre centres de formation : à Bâle, Fribourg et Zurich (2 centres).

Par ailleurs, la logopédie est une discipline dans laquelle la recherche est très active, à la lumière des récentes acquisitions de la linguistique et de la psycholinguistique. Aussi la **formation continue** est-elle indispensable. C'est l'une des tâches à laquelle l'Association professionnelle des logopédistes s'est attachée depuis sa création.

Association professionnelle

Il existe une Association romande des logopédistes diplômés (ARLD), rattachée à l'Association professionnelle suisse des logopédistes (APSL) de création récente. Ces associations se sont fixé des principes déontologiques communs, et sont actives dans le domaine de la formation initiale et permanente des logopédistes, ainsi que dans les problèmes de défense de leur profession.

P.A. Rousseil

Source : ce texte est constitué des principaux extraits d'une information plus complète sur la logopédie parue dans la revue « Perspectives » (Vaud), septembre 1978, et tiré à part dans la collection des « Fiches professionnelles romandes » publiée par ASOSP/DRD, case 248, 1000 Lausanne 9. Les auteurs, M. Léo Barblan, Genève, Mme Suzanne Humbert, Saint-Blaise, et Mme Eline Roess, Aigle, répondront volontiers à toute demande de renseignements complémentaires.

VIENT DE PARAÎTRE

A l'aube du féminisme : les premières journalistes (1830-1850)

Laure Adler

Ed. Payot, Paris, 1979

L'Auteur : Historienne et journaliste, productrice d'émissions de radio, collabore quotidiennement à l'émission Panorama culturel de la France, sur France-Culture.

Le livre : Sait-on réellement quand, comment et pourquoi naquit, puis disparut en France la presse féministe qui fleurit à nouveau aujourd'hui ? Et qui furent les premières journalistes ? Couturières ou lingères pour la plupart, elles étaient descendues dans la rue en 1830 puis, déçues, amères après la révolution trahie, elles se réfugièrent au sein du Saint-Simonisme. Là, entre femmes, elles mirent leurs économies en commun pour fonder le premier journal féministe français écrit, dirigé, géré, distribué par des femmes. L'expérience dura deux ans.

A la mort de ce premier journal, des bourgeoises cultivées, moins libertaires sans doute mais obstinées et remplies de talent, lancèrent toute une série de journaux féminins.

Dès le début de la révolution de 48, les prolétaires et les bourgeoises se réunirent et firent, ensemble, le journal qu'à bon droit on pouvait appeler le journal de toutes les femmes. Vinrent alors la répression et la trahison socialiste, et la presse féministe française s'éteignit pour ne renaître à nouveau, diverse, vive, provocante... qu'après 1969.



Nouvelles de l'ASF

Pourquoi interdire aux seules femmes le travail de nuit dans l'industrie

L'ASF a été consultée par l'Office fédéral pour l'Industrie, les Arts et métiers et le travail (OFIAMT), Division de la protection des travailleurs et du droit du travail, pour connaître son avis au sujet du maintien ou de la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. Ce problème était en effet en discussion au sein d'une commission du Conseil de l'Europe et l'OFIAMT désirait aussi avoir le point de vue des femmes après avoir entendu celui des associations patronales et des syndicats.

Définition du travail de nuit

1. La loi fédérale sur le travail du 13 mars 1964 art. 16 : « Est réputé nuit le temps compris entre 20 h. et 5 h. en été, et 6 heures en hiver. »
2. Le travail de nuit est mauvais pour la santé des hommes comme des femmes. Il devrait être interdit pour tout le monde. Mais dans certaines branches, il est nécessaire.
3. Les femmes enceintes quelle que soit l'entreprise où elles travaillent, ne peuvent pas être contraintes au travail de nuit.
4. Le principe fondamental reste travail égal pour un salaire égal ou de valeur égale.
5. Entre les deux alternatives protectionnisme ou égalité, l'ASF se prononce pour l'égalité estimant qu'elle est plus proche de la « Partnerschaft ».

Thèses discutées et acceptées le 28 août 1979 par la Commission pour l'étude des questions professionnelles de l'ASF, et acceptées par le Comité de l'ASF le 30 août 1979.

La sécurité sociale de la femme

L'ASF recommande la lecture et l'étude du livre « Soziale Sicherung der Frau » par Margrith Bigler-Eggenberger, Dr en droit, juge fédéral. Avant-propos de M. Hans Hürlimann, président de la Confédération. La publication est financée en partie par la Fondation pour l'étude du travail féminin et la Fondation pour la formation civique des femmes.

Après avoir décrit de façon détaillée la sécurité juridique dont jouit la femme dans la famille, la formation, l'éducation, le travail et les assurances sociales, l'auteur consacre près de 50 pages aux projets de réformes et à leurs chances de réalisation.

Livre indispensable à toute juriste ou parlementaire s'intéressant aux questions féminines. Dommage qu'il n'existe qu'en allemand.

Commandes à IVW (Institut. Versicher. Wirtsch.), Dufourstr. 48, 9000 St-Gall. Tél. (71) 23 23 65. 248 pages, prix : Fr. 39,50.



Je désire m'abonner à FEMMES SUISSES

1 année Fr. 20.—

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____